

Contrôleur général des LIEUX de PRIVATION de *Liberté*

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté est **une autorité indépendante** chargée de veiller au respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté.

Si vous souhaitez l'informer d'une situation :

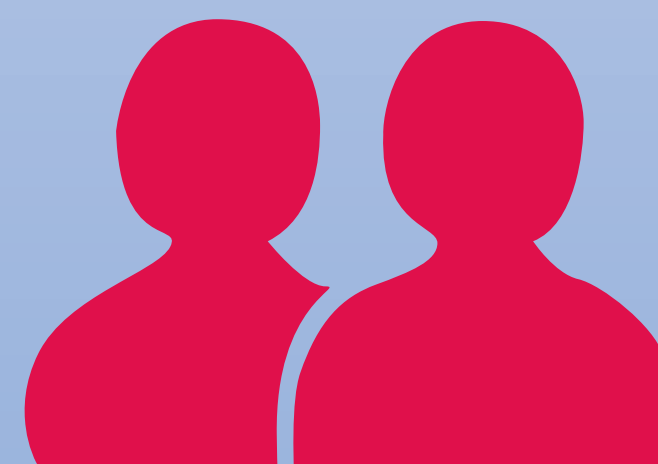
- ▶ qui porte, selon vous, **atteinte à vos droits fondamentaux** ou aux droits fondamentaux d'une personne privée de liberté ;
- ▶ liée aux conditions de détention, de garde à vue, de rétention ou d'hospitalisation, à l'organisation ou au fonctionnement d'un établissement ou d'un service ;

vous pouvez :



Écrire
sous pli fermé
à l'adresse suivante

Monsieur le Contrôleur général
des lieux de privation de liberté
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19



Demander
un entretien
confidentiel

avec le Contrôleur général
ou l'un des contrôleurs
à l'occasion des visites effectuées
dans les établissements.
L'information relative à ces visites
est faite par voie d'affichage.

Pour toutes informations complémentaires,
vous pouvez nous contacter au **01 53 38 47 80**
ou vous rendre sur le site **www.cglpl.fr**